

Association nationale des retraités fédéraux

Priorités du budget fédéral de 2017

Association nationale des retraités fédéraux

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense et de représentation des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ainsi que des juges nommés par le fédéral et à la retraite, leurs conjoints et leurs survivants.

Forte de 180 000 membres, dont plus de 60 000 vétérans et leurs familles, l'Association revendique des améliorations à la sécurité financière, à la santé et au bien-être de ses membres et des Canadiens depuis plus de 50 ans.

Dans le présent mémoire, Retraités fédéraux s'est penché sur les mesures qui aident les aînés canadiens à maximiser leurs contributions à la croissance économique du pays et à nos collectivités.

Sécurité du revenu de retraite

Les retraités **demeurent** importants pour le mieux-être économique du pays et la sécurité du revenu de retraite est un avantage pour l'individu retraité, sa collectivité et le Canada. Les retraités continuent à faire des achats importants, dont des véhicules ou de nouvelles maisons; plusieurs font des voyages au pays, s'adonnent à d'autres activités de loisir et <u>font du bénévolat (en 2010, cela représentait plus d'un milliard d'heures de la part de bébéboumeurs d'adultes âgés)</u>; ces activités sont toutes importantes pour l'économie canadienne. Parmi les déterminants sociaux de la santé, le revenu est celui dont le poids prédictif est le plus élevé. Une bonne sécurité du revenu de retraite entraîne un meilleur état de santé, ce qui réduit le fardeau imposé au système de soins de santé.

Fondamentalement, le revenu tiré de l'emploi d'une personne finance sa vie professionnelle active et sa vie à la retraite, au moyen d'instruments d'épargne-retraite offerts par l'employeur ou d'épargnes personnelles, de même qu'une dépendance, partielle ou totale, à l'égard des programmes et des mesures de soutien gouvernementaux financés à partir des recettes fiscales.

Les régimes de pension offerts par les employeurs font habituellement partie de la rémunération totale et sont financés par des cotisations versées par les employeurs et les employés. Une pension est un engagement : les employés fournissent leur service et les employeurs leur versent des salaires différés; les employés et les pensionnés ont confiance que leurs employeurs tiendront leur promesse. Les employeurs ne devraient pas pouvoir modifier les prestations déterminées accumulées. Il s'agit là d'une préoccupation particulière pour les Canadiens plus âgés; les retraités disposent souvent d'un nombre moindre de possibilités pour suppléer à leur revenu.

Retraités fédéraux croit que, afin de continuer à apporter leurs contributions positives, les retraités canadiens ont besoin d'une ou de plusieurs sources de revenus fiables, et que des régimes à prestations déterminées bien gérés et disciplinés constituent le meilleur moyen de rendre le revenu de retraite sécuritaire et de veiller à ce que les Canadiens puissent continuer à contribuer à la croissance économique du pays durant leur retraite.

Une <u>étude du Boston Consulting Group (BCG) réalisée en 2013</u> constate que les régimes de prestations déterminées de grande envergure dotent les Canadiens de l'un des systèmes de revenu de retraite les plus solides du monde, et que ces régimes contribuent aussi beaucoup à la prospérité nationale. <u>Dans une autre étude</u>, BCG a déterminé que les prestations versées aux membres de régimes à prestations déterminées réintègrent l'économie canadienne sous forme de dépenses et de taxes de consommation, générant ainsi croissance commerciale et emplois. Les retraités qui disposent de régimes à prestations déterminées sont également moins susceptibles de devoir compter sur l'aide du gouvernement, comme le Supplément de revenu garanti.

Toutefois, un revenu assuré et prévisible — ou son absence — constitue un problème majeur pour les Canadiens âgés. Selon des estimations de Statistique Canada, 12 % des familles de personnes âgées sont considérées comme ayant un faible revenu et 28,5 % des aînés célibataires se trouvent au seuil du faible revenu. Cela représente 600 000 Canadiens âgés vivant dans la pauvreté.

Les aînés de demain sont également à risque. Les prestations déterminées constituent le moyen le plus efficace d'assurer la sécurité à la retraite mais, malheureusement, <u>la couverture des pensions à prestations déterminées fournie par des employeurs continue de diminuer</u>. Tout particulièrement, les employés du secteur privé ont connu une baisse importante de cette couverture, qui est passée de 87 % en 1993 à 37 % en 2011 (Aon-Hewitt, 2015). On constate une évolution importante en direction des régimes à cotisations déterminées. De plus, un grand nombre d'employeurs se sont débarrassés de leurs régimes de retraite.

Cela laisse à la majorité des Canadiens l'épargne personnelle et des outils comme les comptes d'épargne libres d'impôt et les régimes d'épargne-retraite enregistrés (REER) pour financer leur retraite. Mais <u>la plupart des Canadiens n'épargnent pas assez</u>. Coincés entre des coûts de logement croissants et des salaires stagnants, les Canadiens ne mettent de côté que 4 % de leur revenu disponible, une baisse par rapport au sommet de 20 % en 1982, et ce, même avec le lancement des comptes d'épargne libres d'impôt. Pour ce qui est des REER, Statistique Canada estimait en 2014 que les Canadiens disposaient de près d'un milliard de dollars de droits de cotisation à des REER inutilisés. Cela représente 24 millions de Canadiens qui n'ont pas cotisé leur montant maximal. La cotisation moyenne ne s'élève qu'à 3 000 \$ par an, ce qui beaucoup moins que ce dont la plupart des gens ont besoin à la retraite.

Les REER et régimes de même type présentent des failles qui complexifient davantage la difficulté d'épargner pour la retraite. Les REER et les régimes à cotisations déterminées n'obtiennent pas le même rendement que les régimes de pension à prestations déterminées. Ils sont tributaires des effets corrosifs des frais prélevés sur les fonds communs de placement, dont certains sont les plus élevés au monde, ainsi que des retraits anticipés. De plus, ils n'offrent pas le même niveau de protection contre le risque de la longévité et contre l'inflation. Dans son étude « Risky Business » de 2014, Hugh Mackenzie a conclu qu'un Canadien qui cotise un pourcentage régulier de son revenu à l'épargne-retraite (dans des REER, des CELI ou des RPAC) au cours de sa vie verserait, en moyenne, 2,07 % en frais annuels de gestion de placement ou 36 % de ses économies, toujours au cours de sa vie.

Les REER évoluent en Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), qui sont visés par des retraits minimums obligatoires. Même si les facteurs de retrait ont été modifiés en 2015, ces règles n'ont pas tendance à s'adapter à la longévité accrue. Les fonds retirés d'un FERR constituent un revenu imposable et les taux de retrait imposés (qui augmentent avec l'âge) peuvent faire en sorte que certaines personnes épuisent pécule plus rapidement que cela ne serait idéal, les laissant en proie à des difficultés financières.

Pour améliorer le contexte de la sécurité de la retraite, les Canadiens doivent relever de graves défis et les gouvernements doivent prendre des mesures. Les Canadiens à la retraite ont besoin de flux de revenus prévisibles pour suppléer à leurs épargnes personnelles. Pour bien des Canadiens, l'amélioration proposée pour le Régime de pensions du Canada constituera un pas dans la bonne direction, mais il faut en faire plus. Nous ne connaissons toujours pas les mesures qui seront mises en place pour assurer que les personnes à faible revenu ne subiront pas d'augmentation de cotisations qui les avantagerait très peu et si ces mesures comprennent des modifications au Supplément de revenu garanti ou à la Prestation fiscale pour le revenu de travail du gouvernement fédéral.

En palliant les lacunes et les insuffisances des outils d'épargne-retraite abordés ci-dessus, qui constituent souvent les seules possibilités à la disposition de la plupart des Canadiens, on améliorera les perspectives de la sécurité du revenu de retraite pour un grand nombre d'entre eux. Cela garantira que les aînés canadiens d'aujourd'hui comme demain – les personnes qui ont bâti le Canada – seront bien placés pour continuer à contribuer à notre économie et à notre croissance.

Santé et soins de santé des aînés

Tout comme un revenu de retraite assuré et prévisible est essentiel aux retraités pour qu'ils continuent à contribuer de façon significative au Canada et à son économie, d'autres déterminants sociaux de la santé le sont également, notamment l'accès à un logement abordable et à des filets de sécurité comme les soins de santé. L'accès des aînés à un

logement abordable et approprié, les collectivités-amies des aînés, les services de soins à domicile adéquats et les lacunes des politiques sociales sont en train d'y faire obstacle.

L'accès à un logement sécuritaire, accessible et abordable joue un rôle significatif dans la prédiction de la qualité de vie et de la longévité, et d'autres facteurs. La recherche a montré que les hommes habitant les quartiers du quintile le plus riche du Canada vivent en moyenne quatre ans de plus que les hommes habitant les quartiers du quintile le plus pauvre. Au Canada, le logement des aînés dans des établissements de soins à long terme pose tout particulièrement problème : la demande élevée et l'offre faible entraînent une pénurie de places et une hausse des loyers (de jusqu'à 5 % par rapport à l'année dernière), ainsi que des contraintes budgétaires pour bon nombre d'aînés à revenus fixes. Dans certains cas, les aînés qui ont besoin de soins à long terme mais sont incapables de se permettre des soins privés aboutissent sur de longues listes d'attente pour des soins financés par l'État et peuvent imposer des pressions supplémentaires sur les ressources limitées pour les soins à domicile et les hôpitaux.

En répondant aux besoins des aînés en matière de soins et de santé avec des politiques et des investissements dans les infrastructures, on obtiendra de meilleurs états de santé individuels, de meilleures collectivités et un Canada meilleur.

Les pays où les déterminants sociaux de la santé sont encadrés par des politiques obtiennent de meilleurs résultats en matière de santé et jouissent de meilleures économies. En Suède, par exemple, les services de soins aux aînés sont intégrés à l'infrastructure sociale et répondent aux besoins des personnes nécessitant des soins, de même qu'aux familles qui en prennent soin et aux travailleurs salariés. Le système de soin est financé par l'État; les soins sont fournis, accessibles, abordables, universels et individualisés, et ils accusent moins de lacunes. De plus, en encadrant les déterminants sociaux de la santé au moyen de transferts de fonds vers les filets de sécurité sociale, on peut <u>augmenter les dépenses nationales sur des biens locaux, soutenir les entreprises nationales et améliorer la balance commerciale.</u>

Au sein des sociétés qui ne répondent pas à ces besoins, un nombre plus élevé de familles prennent soin des aînés et il semble que le fardeau des soins entraîne un déséquilibre marqué entre les sexes. Les femmes subissent les effets des lacunes des soins aux aînés de manière disproportionnée: elles sont plus susceptibles de prendre soin des membres de la famille, de subir des effets négatifs sur leur carrière (comme des pertes de possibilités et de revenu) et d'imposer des contraintes à leurs employeurs à cause des soins qu'exigent leurs familles. Depuis les années 70, les femmes canadiennes participent considérablement à la main-d'œuvre mais assument toujours, aujourd'hui, la conciliation des soins aux enfants, des soins aux aînés et du travail.

Plus de six millions de personnes – 35 % de la main-d'œuvre canadienne – prennent soin <u>de</u> <u>personnes âgées de manière informelle</u>, sans être payées et en continuant d'assumer les

responsabilités de leur emploi. La plupart des aidants naturels qui ont un emploi doivent consacrer neuf heures ou moins par semaine aux soins qu'ils donnent, mais un grand nombre d'entre eux y consacrent 30 heures ou plus. Les bénéficiaires de ces soins sont principalement des aînés. Pour la plupart, les aidants naturels sont âgés de 45 ans et plus et travaillent toujours. La productivité est essentielle à une économie solide; le <u>Conference Board du Canada</u> estime le coût de la perte de productivité pour les employeurs canadiens à 1,3 milliard de dollars par année, en raison des besoins de soins aux aînés qui ne sont pas comblés par le système de soins de santé.

Il est nécessaire de faire des investissements dans les infrastructures de logement accessible, sécuritaire, abordable et à long terme pour les aînés. Ces investissements créeront aussi des emplois et stimuleront l'économie. Ce besoin devient urgent : l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes estime que les coûts des soins de longue durée s'élèveront à 1,2 trillion de dollars au cours des 35 prochaines années. Même si les gouvernements versent 595 milliards de dollars en programmes et en financement, il en résultera probablement un déficit de 590 milliards de dollars. Pour relever ce défi, des initiatives coordonnées seront nécessaires, de même qu'une pensée novatrice et l'engagement des autres secteurs sur la façon de financer et de structurer les soins de longue durée.

La participation de tous les ordres de gouvernement est également essentielle. Des investissements dans <u>des collectivités-amies des aînés</u> contribuent à une meilleure santé de ceux-ci et fournissent des environnements intégrés à nos collectivités qui leur permettent de mener une vie saine et active et de continuer à s'impliquer dans leur collectivité.

Les modèles communautaires de soins aux aînés sont efficaces, efficients; ils les aident à continuer de mener une vie indépendante au sein de leurs collectivités et d'y contribuer. Malheureusement, pour la plus grande part, notre système de soins de santé actuel repose sur un modèle institutionnalisé de prestation de soins. La vie indépendante des aînés ne repose pas sur la médecine, mais sur un logement abordable et approprié, la sécurité de revenu de retraite, des quartiers accessibles et exempts d'obstacles, les soins à domicile et les soins à long terme.

Dans le cadre d'un nouvel Accord sur la santé, le gouvernement fédéral a la possibilité de travailler avec les provinces canadiennes pour répondre à ces besoins des aînés. Il serait possible d'ajouter aux transferts de santé un volet consacré aux soins à domicile, aux services d'entretien de domicile et aux résidences de soins de longue durée. Ce financement permanent exigerait des provinces qu'elles prouvent leur rendement à l'aide de résultats mesurables. Les fonds de ces transferts ciblés ne devraient pas être soustraits des transferts de santé déjà alloués aux provinces et qui assurent une prestation de soins adéquate pour tous les Canadiens. Ils devraient plutôt constituer une nouvelle source de financement permettant aux provinces de pallier les lacunes dans les soins aux aînés. Et même si la

responsabilité de la prestation des soins de santé incombe aux provinces, les gouvernements doivent se concerter pour mettre en place des solutions de soins pour les aînés.

Conclusion

Tant sur le plan de notre économie nationale que de nos collectivités locales, le Canada a besoin que les Canadiens jouissent d'une sécurité du revenu de retraite et d'une approche intégrée pour répondre aux besoins des aînés en matière de soins de santé.

Dans l'établissement de ses budgets des années à venir, le gouvernement fédéral a la possibilité de s'assurer que les outils et les programmes d'épargne-retraite sont efficaces, efficients et réalistes, et que les infrastructures et la planification des soins de santé des aînés soient novatrices et intégrées. Pour leur retraite, les Canadiens ont besoin d'avoir accès aux outils, produits et système les plus efficaces. Cela comprend la sécurité du revenu de retraite et l'amélioration continue du Régime de pensions du Canada, un logement abordable et approprié, des quartiers accessibles et exempts d'obstacles, ainsi que des soins à domicile et de longue durée intégrés.

Les aînés canadiens forment un groupe divers et dynamique, dont le Canada a encore besoin. Toujours influents, ils peuvent apporter beaucoup à nos collectivités et à l'économie. Mettons en place les bonnes solutions pour veiller à ce que les aînés – d'aujourd'hui et de demain – **demeurent** influents.